

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 613

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

ÉTAT A

I. - Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :

N° de ligne		Évaluation pour 2022
	4. Autres impôts directs et taxes assimilées	+303 134 191
1499	Recettes diverses	-29 507 023

Récapitulation des recettes du budget général

N° de ligne	Intitulé de la recette	(en euros) Évaluation pour 2022
	1. Recettes fiscales	+6 768 639 358
4	Autres impôts directs et taxes assimilées	+303 134 191
	Total des recettes brutes (1 + 2)	+7 758 232 766
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	+10 010 765 514

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

(En millions d'euros*)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDE
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	6 769	6 346	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	2 579	2 579	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	4 189	3 767	
Recettes non fiscales	990		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	5 179	3 767	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	-2 253		
Montants nets pour le budget général	7 432	3 767	+3 664
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	7 432	3 767	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	281	-13	+294
Publications officielles et information administrative	10	-2	+12
Totaux pour les budgets annexes	291	-15	+306
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	0	0	
Publications officielles et information administrative	0	0	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	291	-15	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	101	161	-60
Comptes de concours financiers	1 129	442	+687
Comptes de commerce (solde)			-
Comptes d'opérations monétaires (solde)			-
Solde pour les comptes spéciaux			+627
Solde général			+ 4 598

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

III. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

Besoin de financement

Amortissement de la dette à moyen et long termes	145,8
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	140,8
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	5,0
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	3,0
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire	172,3
Autres besoins de trésorerie	-15,4
Total	305,7

Ressources de financement

Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,9
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	0,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	52,2
Autres ressources de trésorerie	-8,4
Total	305,7

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, l'incidence des amendements retenus dans le cadre de l'examen de la première partie du deuxième projet de loi de finances rectificative pour 2022 à l'Assemblée nationale.

À l'issue de l'examen de la première partie du PLFR, le solde budgétaire de l'État ressortant au tableau d'équilibre se détériore de 29 M€ par rapport au projet de loi de finances rectificative (-164,7 Md€) et s'élève désormais à -164,7 Md€.

Le déficit budgétaire en résultant dans le tableau de financement de l'État, estimé à -172,3 Md€ en projet de loi de finances rectificative, s'élève en conséquence à -172,3 Md€.

Il est financé par une mobilisation supplémentaire des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État de +29 M€ par rapport au texte déposé (52,2 Md€).

Cette évolution résulte de la baisse des recettes fiscales brutes de 29 M€.

Les recettes fiscales brutes sont minorées de 29 M€ (hors prélèvement sur recettes).

Les autres recettes fiscales nettes sont minorées de - 29 M€ comptetenue de l'amendement n°449 qui vise à attribuer aux Chambre de commerces et d'industrie le montant de ressources fiscales initialement attendu pour l'exercice 2022, entraînant une perte de 29 M€ sur lesrecettes diverses (ligne 1499) du budget de l'État.